

Informatique 3èmeTT

Document d'intentions pédagogiques

Année académique 2025-2026

A. Pochet

1. Objectifs du cours

- Développer créativité et rigueur dans la résolution de problèmes et la réalisation de projets.
- Gagner en autonomie dans l'utilisation des outils informatiques.
- Renforcer l'esprit critique face à l'information et aux technologies numériques.
- Maîtriser les compétences numériques essentielles : recherche web efficace, fiabilité des sources, droit à l'image, RGPD.
- Explorer le matériel informatique : composants, compatibilité, configuration personnalisée.
- Acquérir des compétences en programmation : logique algorithmique, langages Block et Python, variables, structures, boucles, fonctions.
- Concevoir et réaliser un site web à l'aide des langages HTML et CSS.

2. Programme du cours de 3^e TT

L'apprentissage est structuré en **Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA)**, chacune correspondant à un domaine de compétences évalué.

| UAA | Contenu | Évaluation certificative |
|-----------------------------------|--|--------------------------|
| UAA0 – Numérique | Recherche web, fiabilité des sources, droit à l'image, RGPD, bureautique (Writer, Calc, Impress) | 20 % – Épreuve de Noël |
| UAA1 – Hardware et périphériques | Composants d'un ordinateur, compatibilité, configuration personnalisée | 20 % – Épreuve de juin |
| UAA2 – Programmation séquentielle | Logigrammes, programmation en blocs et Python (variables, structures, boucles, fonctions) | 30 % – Épreuve de Noël |
| UAA3 – Création d'un site web | Langages HTML et CSS, réalisation d'un site multipages | 30 % – Épreuve de juin |

3. Critères d'évaluation

- Maîtrise des savoirs et savoir-faire (technique, logique, communication).
- Respect des consignes et des délais.
- Qualité et soin apportés aux productions.

Règles particulières liées aux évaluations

- Tout retard dans la remise d'un travail entraîne une pénalité de points (déterminée par le professeur).

- Toute tentative de tricherie ou de plagiat entraîne **0/100** à l'épreuve concernée.
- En cas d'absence lors d'une interrogation, l'élève doit spontanément convenir d'une nouvelle date avec le professeur.

4. Récupérations

Une récupération est une opportunité donnée à un élève de refaire une évaluation sommative qu'il a précédemment échouée (< 50%). Elle permet à l'élève d'améliorer sa note en révisant les concepts mal compris et en montrant une meilleure compréhension du sujet lors d'un second passage.

La récupération doit refléter la volonté de l'élève de s'améliorer : elle doit être sollicitée par lui-même, et n'est donc pas systématique.

La planification d'une récupération se fait toujours en concertation avec le professeur. L'élève dispose d'une seule récupération par épreuve sommative.

Ne sont pas éligibles à une récupération :

- les évaluations formatives.
- les évaluations échouées à cause d'une tricherie, d'un plagiat, d'un travail non remis ou remis en retard.
- les évaluations qui n'ont pas pu être réalisées par l'élève à cause d'une absence non justifiée.

5. Remédiations

Un élève peut demander des séances de remédiations afin de se remettre à niveau. Ces séances peuvent être organisées pendant les cours ou en individuel en dehors des heures de cours.

Les conditions pour bénéficier de remédiations sont les suivantes :

- Participation active : l'élève doit avoir montré un engagement dans le cours en participant activement, en posant des questions, et en essayant de comprendre les concepts avant de demander une remédiation.
- Travail personnel préalable : il pourrait être demandé à l'élève de refaire les exercices mal compris ou d'étudier certaines parties du cours avant de pouvoir accéder à la remédiation.
- Assiduité : l'élève doit avoir assisté régulièrement aux cours ; un élève cumulant les absences injustifiées ne pourra pas bénéficier de remédiations
- Engagement à suivre la remédiation : l'élève doit s'engager à assister à toutes les séances de remédiation programmées et à participer activement aux activités proposées.
- Respect des délais : l'élève doit demander la remédiation dans un délai raisonnable après la réception des résultats de l'interrogation.
- Demande motivée : l'élève est tenu d'expliquer en quoi la remédiation l'aiderait, en identifiant les domaines spécifiques où il éprouve des difficultés.

6. Matériel nécessaire

- Clé USB (≥ 8 Go) ou espace cloud (Google Drive, OneDrive, etc.).
- Matériel de prise de notes.
- Cours distribué au fur et à mesure, tenu en ordre.
- Journal de classe, tenu en ordre

7. Comment étudier le cours

- Comprendre les concepts théoriques et les restituer
- Effectuer les exercices pratiques proposés
- Faire des synthèses, refaire les exercices, combiner les concepts, faire des exercices avancés
- Demander un feedback au professeur

8. Pour bien vivre ensemble

- Attitude positive, bienveillance et respect.
- Participation active, écoute, ponctualité et concentration.
- Respect du matériel et du travail des autres.
- Journal de classe complet et précis.
- Prise de notes claire et structurée.
- Utilisation responsable de l'ordinateur (pas d'usage personnel, pas de modification des fichiers d'autrui).

Bonne année scolaire !